



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2002/16
22 mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, 28 et 31 mai 2002
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2003

Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Note du secrétariat

Le présent projet de programme de travail est présenté pour adoption. Il a été établi par le secrétariat et approuvé par le Bureau pour présentation au Comité.

Une série de priorités dans les principaux domaines d'activité du Comité est approuvée tous les deux ans. La dernière série de priorités a été approuvée par le Comité à sa session de juin 2000 et celle proposée pour les deux prochaines années est présentée dans un additif au présent document (TRADE/2002/16/Add.1).

Le présent programme de travail tient compte des délibérations du Comité à sa cinquième session et des décisions prises par la Commission à sa cinquante-sixième session en mai 2001. Lors de son examen, il sera tenu compte également des recommandations que la Commission pourra faire à ce sujet à sa cinquante-septième session.

Les activités énumérées sous la rubrique «Travail accompli» ont été menées à bien entre le mois de mai 2001 et le mois de mai 2002 et celles mentionnées sous la rubrique «Activités à entreprendre» seront soit achevées, soit mises en route entre juin 2002 et juin 2003.

La Division du commerce et l'Unité de coordination des activités opérationnelles se partagent la responsabilité de fournir les services d'appui nécessaires aux fins de l'exécution du programme de travail, ce dont celui-ci tient compte.

Des renseignements sur les travaux menés sous l'égide du Comité sont diffusés sur le site Web de cet organe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade>.

I. COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE: SES ATTRIBUTIONS ET COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Introduction

1. Conformément au Plan d'action de 1997 au moyen duquel a été mise en œuvre la réforme de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), le Comité pour le développement du commerce a été transformé en Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Ce «nouveau» Comité s'est vu confier des responsabilités accrues ainsi que des tâches nouvelles au titre d'un seul et même sous-programme intitulé «Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise».

2. L'effort de réflexion stratégique sur les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail du Comité a débouché sur les conclusions suivantes:

- Le sous-programme actuel s'est révélé trop hétérogène, faisant intervenir maints réseaux différents voués au développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise;
- En outre, la diversité et la multiplicité des questions font qu'il est difficile de planifier les activités dans le cadre du budget-programme, ainsi que de les suivre et d'en rendre compte comme l'exige le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies;
- Dans le sous-programme actuel, on peut distinguer deux «séries de questions»:
 - a) Les questions relatives au développement du commerce, parmi lesquelles l'amélioration du cadre institutionnel, l'élaboration de normes, de règles et de directives relatives au commerce et à la facilitation du commerce, et leur harmonisation, et l'analyse des incidences de ces activités sur les politiques commerciales aux niveaux national, régional et international dans le cadre multilatéral;
 - b) Les questions relatives à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise, dont la promotion d'un cadre institutionnel propice au développement d'activités industrielles durables, la bonne gouvernance d'entreprise, la propriété intellectuelle et les marchés immobiliers; la création d'entreprises et le renforcement des capacités nécessaires au développement des transactions électroniques.

3. Le programme de travail pour 2002-2003 comprend donc deux volets: un volet consacré au développement du commerce, qui relève de la Division du commerce, et un volet consacré à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise, qui est du ressort de l'Unité de coordination des activités opérationnelles.

4. Une proposition visant à officialiser cette réorganisation des travaux autour des deux sous-programmes, placés sous la seule responsabilité du Comité, a été bien accueillie par le Bureau du Comité et a été examinée par le Groupe d'experts du programme de travail de la CEE.

Cette proposition a également été reprise dans le rapport soumis par la CEE au Comité du programme et de la coordination au Siège à New York en vue de la mise à jour périodique du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour 2002-2005.

5. Le Comité, qui est chargé de définir la stratégie et les grandes orientations, travaille avec une série d'organes subsidiaires. Il coordonne leurs travaux, prend l'initiative de nouvelles activités et repère les domaines d'intérêt commun dans lesquels la coopération et le partage des compétences permettraient de créer des synergies.

6. Relèvent du Comité les organes subsidiaires et le groupe consultatif suivants:

- Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
- Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5)
- Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)
- Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)
- Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8)
- Groupe consultatif sur l'arbitrage.

7. En outre, le Comité veille à ce que son action et celle de ses organes subsidiaires servent l'objectif de la CEE qui est «de faciliter et de renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses». Il s'agit notamment pour lui d'aider à mieux intégrer tous les États membres dans l'économie mondiale et européenne et de s'employer à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles au commerce dans la région. Au sein du système des Nations Unies, le Comité est également responsable, dans son domaine de compétence, de la contribution régionale aux travaux consacrés aux questions intersectorielles qui se posent au niveau mondial, à savoir notamment la prise en compte systématique du souci d'égalité entre les sexes, le développement durable ainsi que l'impact et les répercussions des technologies de l'information et de la communication dans la région.

Gestion stratégique du programme de travail

8. Le Comité doit veiller à ce que ses organes subsidiaires utilisent au mieux les ressources disponibles et à ce que leurs travaux servent les objectifs de la CEE. Cela suppose:

- Qu'il fasse en sorte que le programme de travail soit bien ciblé et en parfaite adéquation avec les besoins;
- Qu'il repère les nouveaux domaines d'activité dans lesquels les organes subsidiaires devraient apporter un appui;

- Qu'il détermine les secteurs dans lesquels une action concertée des organes subsidiaires créerait des synergies et permettrait de faire un travail de meilleure qualité et d'obtenir des résultats plus intéressants;
- Qu'il assure une coordination étroite entre les organes subsidiaires et avec d'autres organisations internationales;
- Qu'il fasse en sorte, lorsqu'il y a lieu, d'associer comme il convient le secteur privé et les organisations non gouvernementales à ses travaux.

9. Le Comité doit veiller également à ce que son programme de travail fasse toute la place voulue aux quatre questions intersectorielles qui, selon la réforme de la CEE de 1997 (approuvée par le Conseil économique et social), doivent être présentes dans tous les domaines d'activité de la CEE. Ces questions sont les suivantes:

- Importance spéciale accordée aux pays en transition;
- Prise en compte systématique du souci d'égalité entre les sexes;
- Développement durable;
- Participation des milieux d'affaires.

10. Le Comité doit en outre rendre compte à intervalles réguliers à la CEE et à l'Assemblée générale des Nations Unies des travaux qu'il a accomplis pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des questions intersectorielles.

Contribution régionale aux initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies à l'échelle mondiale

11. La contribution régionale aux initiatives prises à l'échelle mondiale par l'Organisation des Nations Unies, telles que celles concernant le financement du développement, les technologies de l'information et de la communication au service du développement et le développement durable, relève aussi de la responsabilité de la CEE et, partant, du Comité. Dans ce contexte, le Comité est chargé de la contribution régionale aux projets de portée mondiale qui ont un rapport avec son programme de travail. Ainsi, comme le Comité s'occupe des transactions électroniques et des normes applicables en la matière, c'est à la Division du commerce qu'il incombe d'assurer la liaison avec le Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications et de préparer les contributions au Sommet mondial de 2003 sur la société de l'information.

II. VOLET CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

12. Ce volet du programme est exécuté avec l'appui de la Division du commerce. Il correspond *grosso modo* à trois grands thèmes: facilitation du commerce et transactions électroniques; normalisation et harmonisation technique, politique commerciale et promotion des échanges. La Division du commerce contribue aussi aux travaux consacrés aux questions intersectorielles – prise en compte systématique du souci d'égalité entre les sexes,

développement durable, technologies de l'information et de la communication au service du développement, etc. On verra à l'annexe I comment ces différentes questions s'articulent entre elles et s'intègrent dans le programme de travail du Comité et de ses organes subsidiaires. La Division appuie également les activités intersectorielles de la CEE, assurant la liaison avec l'Union européenne (UE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications, en vue notamment du Sommet mondial sur la société de l'information.

13. Dans le domaine du développement du commerce, la CEE joue un rôle des plus utiles, premièrement en contribuant depuis déjà longtemps à l'élaboration de recommandations, normes et règles qui sont le fruit d'un consensus entre experts du secteur public et du secteur privé, deuxièmement, en s'attachant à étudier les perspectives qui s'offrent aux pays en transition et les mesures particulières à prendre pour faciliter l'intégration de ces pays dans le commerce international en collaboration avec les organisations à vocation universelle et, troisièmement, en offrant aux gouvernements, aux milieux d'affaires et aux ONG de toute la région un cadre de réunion souple et neutre pour débattre des problèmes communs et des grandes options qui s'offrent à eux et définir les meilleurs moyens de promouvoir les échanges de biens et de services.

14. En outre, le volet du programme consacré au développement du commerce permet au Comité de travailler en collaboration avec les autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi que toutes les autres commissions régionales ont participé à la planification du Forum international sur la facilitation du commerce qui se tiendra à Genève en 2002; la CEE a entrepris conjointement avec la CESAOC et la CEA un projet relatif à la facilitation du commerce dans la région méditerranéenne et elle a lancé avec la CEPALC une enquête visant à déterminer les problèmes commerciaux et les problèmes de transit auxquels doivent faire face les pays sans littoral.

15. Au sein de la CEE, le Comité apporte son concours au titre du volet du programme de travail consacré au développement du commerce à divers projets intersectoriels pertinents tels que le projet «Commerce, environnement et bois» et le projet «Facilitation du commerce et des transports transfrontières». À l'appui de ce volet du programme, la Division du commerce est appelée à poursuivre une collaboration multiforme avec d'autres divisions du secrétariat de la CEE, en particulier avec l'unité responsable de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise.

16. La méthodologie prévue pour mettre en œuvre le volet du programme consacré au développement du commerce est celle qui est appliquée dans une grande partie des domaines d'activité de la CEE. Le but général du sous-programme est de contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser le commerce dans toute la région et d'aider les pays en transition à mieux s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale. Dans cette optique, les principales activités entreprises au titre du sous-programme consisteront à: faciliter l'échange de données d'expérience et élaborer des principes directeurs, des recommandations et des normes dans des domaines tels que la facilitation du commerce et les transactions électroniques, le commerce transfrontière, le commerce de transit, les techniques de financement du commerce, les produits agricoles et les incidences de la mondialisation et des accords commerciaux régionaux sur le commerce extérieur. Dans la limite des ressources disponibles,

des activités de renforcement des capacités (séminaires, ateliers, services consultatifs, etc.) seront également entreprises dans les domaines susmentionnés.

II.a Facilitation du commerce et transactions électroniques

Exposé succinct

17. Les activités de la CEE relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques sont importantes pour le développement du commerce dans tous les États membres, en particulier dans les pays en transition. Dans nombre de ces pays, l'existence de procédures commerciales trop nombreuses, discordantes et inadaptées fait que les entreprises sont beaucoup moins à même de livrer leur production de façon régulière et dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité, ce qui nuit à leur compétitivité sur les marchés mondiaux et les handicape pour participer en tant que fournisseurs aux chaînes d'approvisionnement internationales. Il est essentiel pour tous les États membres que les transactions électroniques fassent l'objet de normes universellement applicables car l'élaboration de variantes régionales ou nationales reviendrait *ipso facto* à ériger des obstacles techniques au commerce électronique des biens et services, qui est en plein essor. En outre, les travaux menés dans ce domaine aident à soutenir le volume des échanges et à en contenir les coûts en dépit des contrôles accrus rendus nécessaires par les événements du 11 septembre 2001. Ainsi, les activités du Comité relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques contribuent de façon notable à l'instauration d'«un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire», ce qui est l'un des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

18. Les activités relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques visent essentiellement à définir des solutions et des procédures simples, transparentes et efficaces pour le commerce international. Le secrétariat s'emploie avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et ses groupes d'experts à analyser les processus commerciaux et professionnels et à négocier des directives concernant les meilleures pratiques. Par exemple, le Centre procède à des analyses de la chaîne de valeur, étudie le rôle des chaînes d'approvisionnement internationales, arrête les normes de l'ONU relatives aux transactions électroniques telles que la norme EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et les transports), les tient à jour et en appuie l'application, et passe en revue deux fois par an les répertoires EDIFACT-ONU. Actuellement, la priorité absolue pour le CEFACT est d'élaborer de nouvelles normes internationales applicables aux transactions électroniques (initiative ebXML).

Travail accompli

19. Plusieurs recommandations nouvelles et révisées ont été élaborées:

- Projet de recommandation relative au commerce électronique: mécanismes d'autoréglementation (Codes de conduite)
- Additif à la Recommandation n° 1: Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux

- Version révisée de la Recommandation n° 18: Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
- Recommandation n° 19: Codes des modes de transport
- Version révisée de la Recommandation n° 20: Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international
- Version révisée de la Recommandation n° 21: Codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage
- Version révisée de la Recommandation n° 24: Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport
- Version révisée de la Recommandation n° 28: Codes des types de moyens de transport.

20. Un certain nombre de publications et d'autres documents de base ont été établis pour le Forum international sur la facilitation du commerce et la session de 2002 du Comité:

- Recueil des recommandations relatives à la facilitation du commerce
- Addressing the opportunities and challenges for trade facilitation in the 21st Century (La facilitation du commerce au XXI^e siècle: Chances à saisir et obstacles à surmonter)
- Trade facilitation – an introduction to the basic concepts and benefits (La facilitation du commerce – un aperçu des principes qui la sous-tendent et des avantages qu'elle présente)
- Les pays sans littoral: potentialités, difficultés, recommandations
- Le concept de «guichet unique» pour la documentation et les procédures commerciales.

21. Deux nouvelles versions des répertoires EDIFACT (D 01 A et D 01 B) ont été établies.

22. Des directives pour l'application de la Formule-cadre des Nations Unies ont également été publiées.

23. Deux importants projets d'assistance technique ont été lancés: un projet ONU relatif aux documents commerciaux électroniques (UNeDocs) et un projet, entrepris conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui vise à promouvoir la facilitation du commerce dans la région méditerranéenne.

24. La CEE et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont signé un mémorandum d'accord délimitant le champ de leur coopération et définissant leurs responsabilités respectives dans le domaine de la facilitation du commerce.

25. Des documents de base intitulés «The UN/CEFACT modeling methodology for enabling e-commerce collaboration» et «Trade facilitation in transition economies: current aspects and issues» ont été établis à l'intention du CEFACT.

26. Des services consultatifs ont été fournis au Gouvernement yougoslave en vue d'un Séminaire sur la facilitation du commerce organisé à Belgrade les 18 et 19 juin 2001 par la Chambre de commerce et l'Association yougoslave pour l'IED avec l'appui des pouvoirs publics.

Activités à entreprendre

27. Le CEFACT s'attachera à promouvoir les recommandations adoptées à l'issue du Forum international sur la facilitation du commerce en mai 2002 et à les mettre en application lorsqu'il y aura lieu et que cela sera de son ressort.

28. En ce qui concerne l'élaboration de recommandations, il est prévu que, d'ici à la session de 2003 du Comité, le CEFACT:

- Affine le concept de guichet unique dans une recommandation adressée aux gouvernements
- Révise la Recommandation n° 8 («Numéro de référence unique pour les envois») à la lumière des décisions prises dernièrement par l'Organisation mondiale des douanes concernant son application
- Révise et met à jour la Recommandation n° 12 (Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime)
- Révise et met à jour la Recommandation n° 11 (Aspects documentaires du transport international de marchandises dangereuses)
- Élabore une recommandation concernant les règles applicables aux chauffeurs routiers en matière de visa.

29. Trois recommandations d'ordre juridique seront élaborées dans les domaines suivants:

- Règlement en ligne des litiges
- Reconnaissance des signatures électroniques dans le commerce transfrontière
- Organismes de certification et accords entre partenaires commerciaux.

30. Un manuel pour la facilitation du commerce sera publié en coopération avec la CNUCED.

31. Un guide d'utilisation des outils de facilitation du commerce proposant des indicateurs de résultat sera mis en chantier et un projet sera entrepris conjointement avec la Banque mondiale en vue de la mise au point et de l'application de critères de facilitation du commerce.

32. Parmi les activités qui seront entreprises dans le domaine de la normalisation des transactions électroniques, on peut mentionner la publication de deux répertoires EDIFACT ainsi que la mise au point de nouvelles spécifications pour les normes applicables aux transactions électroniques reposant sur les technologies du Web (initiative ebXML).

33. Le CEFACT va entreprendre, en coopération avec la CESAO et la CEA, des travaux de fond en vue de l'exécution d'un projet financé par le Compte pour le développement (ONU). Ce projet vise à renforcer les capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques dans la région méditerranéenne. En simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne de transaction et, en particulier, en facilitant la participation des PME aux transactions électroniques, ce projet permettra aux entreprises de la région de devenir plus compétitives. En liaison avec ce projet, le secrétariat s'efforcera de mettre au point des didacticiels consacrés à la facilitation du commerce sur la base de la Recommandation n°18 du CEFACT, intitulée «*Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international*».

34. Les travaux entrepris au titre du projet UNeDocs, qui vise à promouvoir et à proposer des outils aux fins de l'application des recommandations relatives à l'utilisation des documents commerciaux électroniques, notamment dans les pays en transition et parmi les petites et moyennes entreprises (PME), vont se poursuivre. C'est ainsi qu'une série de 12 documents types utilisés dans le commerce international sera établie sur papier et sur support électronique. En outre, des fonds ont été demandés pour financer une étude visant à déterminer la faisabilité d'une application pilote d'UNeDocs dans les douanes yougoslaves.

II.b Normalisation et harmonisation technique

Exposé succinct

35. Trois organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) et le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) œuvrent en faveur de la normalisation et de l'harmonisation technique. Par leur intermédiaire, la CEE concourt grandement à réduire l'impact des obstacles techniques au commerce et contribue activement au processus international de normalisation. En outre, comme dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques, l'action menée sert tout à fait l'un des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire qui consiste à mettre en place «un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire».

36. Pour les pays en transition, le manque d'harmonisation avec les normes internationales et l'absence d'accord de reconnaissance mutuelle des systèmes de certification des produits font dans certains cas gravement obstacle au commerce et constituent donc une question importante. Le secrétariat consacre aux questions de normalisation et d'harmonisation des analyses couvrant un champ très vaste et travaille en liaison avec d'autres organisations internationales de normalisation, en particulier l'ISO et la FAO. Il collabore étroitement avec l'Union européenne, qui transpose directement un certain nombre de règles et de normes de la CEE en directives de l'UE.

37. Les travaux d'harmonisation technique visent surtout à réduire les obstacles techniques au commerce et à intégrer les pays en transition dans les structures internationales. Ainsi, le WP.6 a récemment proposé un modèle international pour l'harmonisation technique, le premier du genre, et publie régulièrement la liste CEE des secteurs appelant une normalisation, qui recense les travaux de normalisation internationale jugés prioritaires par les pays. Parallèlement, ce groupe de travail élabore des recommandations générales relatives à la normalisation et aux techniques réglementaires et, en 2001, il a constitué une nouvelle équipe de spécialistes de la métrologie chargée de promouvoir l'adoption de directives concernant les méthodes de mesure. Le WP.6 collabore avec le WP.7 à l'élaboration de normes de qualité pour la viande, et s'emploie avec le WP.8 (Développement de l'industrie et de l'entreprise) à déterminer les meilleures pratiques en matière d'assurance de la qualité. En outre, il concourt aux activités intersectorielles concernant la certification et les normes environnementales qui sont menées sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et du Comité du bois.

38. L'élaboration de normes de qualité pour les produits agricoles relève du WP.7 et de ses cinq «sections spécialisées», composées d'experts internationaux. Ceux-ci définissent des normes de qualité pour a) les fruits et légumes frais; b) les produits secs et séchés [principalement les fruits y compris les fruits à coque]; c) la viande; d) les plants de pommes de terre; et e) les pommes de terre de primeurs et de conservation. Avec le concours du secrétariat, le WP.7 arrête les différentes normes proposées par les sections spécialisées qu'il révisé ensuite périodiquement et rédige des recommandations concernant la qualité commerciale. Il travaille en partenariat avec la FAO (responsable de l'établissement des normes phytosanitaires) et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aux fins de la diffusion et de l'application de ses normes. Les normes agricoles de la CEE sont généralement reprises dans les règlements adoptés par l'UE dans le cadre de la politique agricole commune.

39. Le secrétariat apporte également son concours aux groupes d'experts relevant du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) qui sont chargés d'arrêter et de tenir à jour toute une série de normes et de règles relatives à la facilitation du commerce et au commerce, en particulier les codes ONU utilisés dans le commerce international, tels que le LOCODE-ONU et les codes des unités de mesure.

Travail accompli

40. Des documents de base portant sur l'évaluation de la conformité ont été présentés au WP.6. Ces documents sont les suivants: «Conformity assessment: various factors to be taken into account in order to clarify the meaning and economic impact of mutual recognition in regulated and non-regulated sectors» et «Conformity assessment procedures and trade facilitation: current status and future orientations».

41. Un modèle international pour l'harmonisation technique fondée sur la mise en œuvre de bonnes pratiques aux stades de l'élaboration, de l'adoption et de l'application des règlements techniques grâce à l'utilisation de normes internationales a été approuvé. Une version actualisée de la liste des Recommandations relatives aux politiques de normalisation (ECE/STAND/17/Rev.4), dans laquelle a été incorporé le texte du modèle international, a également été publiée.

42. Plusieurs ateliers et séminaires ont été organisés. Un atelier consacré aux questions de normalisation et d'évaluation de la conformité dans les pays en transition s'est tenu à Bratislava (Slovaquie) les 12 et 13 décembre 2001. Une conférence sur le développement durable et la certification dans l'industrie forestière russe a eu lieu à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 5 et 6 mars 2001. Une publication reprenant les résultats de cette réunion est parue sous le même titre.

43. Une nouvelle version mise à jour de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation a été publiée. Celle-ci recense les domaines dans lesquels, d'après les gouvernements, il conviendrait d'entreprendre en priorité des travaux d'harmonisation internationale (ECE/STAND/20/Rev.5).

44. Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation a constitué une nouvelle équipe de spécialistes de la métrologie.

45. Des versions nouvelles ou révisées des normes applicables à différents produits agricoles – haricots, poivrons doux, laitues, oignons, pois, avocats, raisins de table, cerneaux de noix, pommes de terre de primeurs, pommes de terre de conservation, plants de pommes de terre – ont été établies.

46. Un séminaire sur les questions liées au commerce des produits alimentaires (qualité, sécurité et accès au marché) a été organisé à New Delhi (4 et 5 avril 2002) en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

47. Une nouvelle version du code ONU des ports et autres lieux (LOCODE-ONU) a été établie.

48. Le CEFAC a mis au point une version des Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international (Recommandation n° 20 de la CEE) sous forme de base de données téléchargeable à partir du site Web de la CEE à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/cefact/download/downloadmain.htm>.

49. Il a mis au point également une version électronique du Répertoire des données commerciales des Nations Unies (ISO 7372) (Recommandation n° 1 de la CEE) téléchargeable à partir du site Web de la CEE à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/cefact/download/downloadmain.htm>.

Activités à entreprendre

50. En coopération avec les professionnels, le WP.6 étudiera la possibilité de mettre en route des projets sectoriels pilotes reprenant les principes et les mécanismes proposés dans le «Modèle international pour l'harmonisation technique».

51. À la demande de pays en transition, le WP.6 et le WP.7 organiseront ensemble un forum consacré à la surveillance des marchés dans les pays en transition en octobre 2002.

52. En ce qui concerne les activités de normalisation dans le domaine du commerce et de la facilitation du commerce, une nouvelle version du LOCODE-ONU sera publiée et des

dispositions seront prises pour que celle-ci puisse être consultée sous forme de base de données sur l'Internet.

53. Pour ce qui est des normes de qualité applicables aux produits agricoles, le WP.7 établira les publications suivantes: un recueil de toutes les normes CEE pour les fruits secs et séchés, un recueil de toutes les normes CEE pour les fruits et légumes frais, un répertoire des systèmes nationaux de certification pour les plants de pommes de terre et un document sur la nouvelle norme CEE pour les carcasses et découpes bovines. En outre, pour mieux faire connaître ses travaux et aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer les normes de qualité, le WP.7 prévoit de tenir une série de séminaires, y compris des séminaires sur l'application des normes de qualité en Croatie et en Ouzbékistan.

II.c Politique commerciale et promotion des échanges

Exposé succinct

54. Grâce aux activités qu'il consacre à la politique commerciale et à la promotion des échanges, le Comité contribue de façon originale à faire le lien entre les processus mondiaux et les processus régionaux. Alors que les activités du CEFACT visent en grande partie à renforcer les infrastructures commerciales aux fins du développement du commerce mondial, le mandat du Comité est clairement régional. Celui-ci s'emploie activement à susciter à l'échelle de la région une réaction intégratrice face à la mondialisation et à faire en sorte que celle-ci «devienne une force positive pour l'humanité tout entière», servant ainsi l'un des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En cherchant à promouvoir l'exploitation commerciale de la biomasse et à populariser la pratique de la certification dans le commerce du bois, le Comité contribue également à défendre «les principes du développement durable» et à favoriser «la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêts», autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Comité est également mis à contribution pour l'exécution d'autres programmes entrepris à l'échelle du système des Nations Unies, comme ceux concernant le développement durable et le commerce, et la prise en compte systématique du souci d'égalité entre les sexes.

55. Le secrétariat fournit les services nécessaires pour les sessions du Comité et aide à coordonner les activités techniques exécutées par les organes subsidiaires. Le Comité offre également aux États membres la possibilité d'évaluer l'impact de ces travaux techniques dans le contexte des politiques générales.

56. En 2001, le Comité a décidé de prendre des mesures pour coordonner beaucoup plus étroitement les travaux du CEFACT et des groupes de travail chargés de l'harmonisation technique et de la normalisation des produits agricoles. En outre, il a donné pour instruction au secrétariat de mettre davantage l'accent sur les politiques générales à appliquer pour rapprocher les processus mondiaux et régionaux et les rendre plus cohérents, comme la simplification des procédures du commerce international, et sur la promotion du secteur des services. Les forums qu'il organise lui-même chaque année sont un moyen pour le Comité de souligner le caractère prioritaire de ces importantes questions. Ainsi, en 2001, le Forum a eu pour thème «Le commerce de demain: rôle des services électroniques». En 2002, cette manifestation, organisée conjointement avec le CEFACT, sera consacrée à la facilitation du commerce.

57. Les activités de promotion du commerce menées par le Comité, telles que la Table ronde, organisée en 2001, sur les services et le GATS dans les pays en transition, aident à comprendre l'impact de la mondialisation et de l'action de l'OMC sur la région. Dans le cadre de ces activités, une attention particulière est accordée à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale.

58. Parmi les activités consacrées à la politique commerciale et à la promotion des échanges, un certain nombre visent expressément à apporter une aide aux pays en transition. On peut citer notamment:

- La constitution d'un réseau de «relais multiplicateurs» pour encourager l'application des normes et recommandations que le Comité élabore et l'adoption des meilleures pratiques qu'il définit;
- L'établissement d'un guide répertoriant tous les outils de promotion du commerce et de développement des exportations proposés par le Comité;
- La publication d'une série de guides visant à promouvoir le commerce et l'investissement («Trade and Investment Guides»);
- L'organisation d'ateliers régionaux consacrés au financement du commerce;
- La publication et la tenue à jour d'un répertoire CEE des organismes nationaux qui s'occupent du commerce et de l'investissement;
- La mise au point de projets intersectoriels relatifs au commerce et à l'environnement;
- L'appui fourni au Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international relevant du Comité et aux activités d'arbitrage de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est;
- Un projet financé par des fonds extrabudgétaires qui vise à promouvoir le renforcement des capacités aux fins du développement du commerce dans le secteur du bois en Russie; l'exécution de ce projet a conduit à l'établissement de liens intersectoriels entre le Comité et le Comité du bois.

59. Enfin, les activités consacrées à la politique commerciale et à la promotion des échanges concourent à donner plus de cohérence à l'action du Comité et à celle des autres organes de la CEE et contribuent directement à rendre plus visible dans toute la région l'orientation générale des travaux de la CEE relatifs au commerce.

Travail accompli

60. Divers documents de base ont été établis pour la session de 2001 du Comité. En voici les titres: «Les principales caractéristiques du secteur des services et du commerce des services dans les pays en transition», «Financial services in transition economies», «Transport services in transition economies», «Importance économique de l'assurance en Europe centrale et orientale et impact de la mondialisation et de l'e-business».

61. Un forum a été organisé à Genève (les 11 et 12 juin 2001) sur le thème «Le commerce de demain: conséquences du développement des services électroniques pour le commerce, l'investissement et l'entreprise». Près de 500 personnes y ont participé.
62. Dans la série de guides visant à promouvoir le commerce et l'investissement un nouveau guide consacré aux services dans les pays en transition a été publié.
63. Le programme de relais multiplicateurs chargés de promouvoir les activités du Comité au niveau national a été mis en route et au 11 février 2002, 49 organismes nationaux appartenant à 19 pays en transition s'étaient proposés pour jouer le rôle de relais.
64. La première version du «Trade Promotion Directory» (Annuaire des organismes de promotion du commerce) a été établie.
65. Un CD-ROM reprenant les principales publications découlant des travaux du Comité a été mis au point et diffusé sous le titre «Best practice for international business from the Committee for Trade, Industry and Enterprise Development».
66. Une aide technique a été apportée au Groupe consultatif sur l'arbitrage relevant du Comité ainsi qu'au Groupe d'experts de l'arbitrage de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.
67. Une réunion d'information sur le thème «L'OMC, Doha et les pays en transition» a été organisée à l'intention des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.
68. Plusieurs conférences, séminaires et autres réunions consacrés au développement durable ont été organisés au titre de projets financés par des fonds extrabudgétaires. En voici la liste: Développement durable et utilisation de biocombustibles dans l'industrie forestière russe [Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)], Forum sur le développement durable du secteur forestier dans le nord-ouest de la Russie [Rotterdam (Pays-Bas)], Conférence sur les stratégies de développement durable au niveau régional [Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)], réunions de groupes de travail sur la logistique commerciale pour l'exploitation de la biomasse [Rotterdam (Pays-Bas)], réunions de travail consacrées à la logistique commerciale pour l'exploitation de la biomasse dans les terminaux à bois des ports de l'oblast de Leningrad (Fédération de Russie), Congrès sur l'exploitation de la biomasse dans l'oblast de Leningrad [Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)], réunions de travail consacrées au développement durable à Arkhangelsk.

Activités à entreprendre

69. Un forum sera organisé à l'occasion de la session de 2003 du Comité et des documents de base seront établis.
70. La Division du commerce sera chargée au sein de la CEE d'assurer la liaison avec le Groupe d'études de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications et de coordonner les contributions au Sommet mondial de 2003 sur la société de l'information. Elle devra notamment collaborer avec le Gouvernement roumain à l'organisation de la réunion préparatoire régionale de la CEE.

71. Des réunions d'information sur les questions relatives à la politique commerciale seront organisées régulièrement à l'intention des missions des pays membres et des représentants d'autres pays et des documents seront établis.
72. Dans le domaine de l'arbitrage commercial international, une conférence de plénipotentiaires sera organisée pour approuver la révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international. Le Groupe consultatif sur l'arbitrage se réunira pour examiner les résultats de deux enquêtes sur les problèmes pratiques que pose l'arbitrage et sur les procédures nationales de notification d'arbitrage, et faire des recommandations. Par ailleurs, le Groupe consultatif continuera, si nécessaire, de fournir une aide au Groupe d'experts de l'arbitrage et de la médiation de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.
73. Le programme de relais multiplicateurs sera développé, le but étant d'associer un plus grand nombre d'organismes nationaux à la promotion des activités du Comité et de créer un site Web à l'appui du programme.
74. Le «Trade Promotion Directory» (Annuaire des organismes de promotion du commerce) sera mis à jour et affiché sur le site Web de la Division.
75. Il est prévu d'organiser un séminaire sur le commerce des services à condition de pouvoir le financer au moins en partie par des fonds extrabudgétaires.
76. Les projets financés par des fonds extrabudgétaires qui visent à développer et à promouvoir le commerce durable des produits issus de la biomasse et à renforcer les capacités commerciales dans le secteur du bois en Russie vont se poursuivre.
77. Des améliorations seront apportées au site Web du Comité (www.unece.org/trade). Il s'agira de faire de celui-ci une source de données plus importante et plus facile à consulter aux fins de la diffusion des meilleures pratiques, des recommandations et des travaux de normalisation concernant le commerce. Dans la version développée du site, conçue pour répondre aux besoins des États membres, qui souhaitent obtenir des données à jour, on trouvera les résultats des travaux du Comité ainsi qu'un éventail de plus en plus large d'informations, de documents et de liens.

III. VOLET DU PROGRAMME CONSACRÉ À LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

78. Par suite de la réorganisation du programme de travail, c'est désormais l'Unité de coordination des activités opérationnelles qui est chargée de s'occuper du volet restructuration industrielle et développement de l'entreprise. Ce volet du programme a été conçu en fonction des activités en cours de deux organes intergouvernementaux, à savoir le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) et le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8), ainsi que du programme de services consultatifs et des autres activités exécutés jusqu'ici par le Groupe. Les orientations stratégiques exposées ci-après tiennent compte du créneau qu'occupe la CEE et de l'avantage comparatif dont elle dispose dans ce domaine, ainsi que des méthodes d'exécution des activités inscrites au programme et des ressources à mobiliser à cet effet.

79. Le but est d'aider les gouvernements des pays en transition dans le domaine de l'investissement, de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise. Ce volet du programme vise tout spécialement à faciliter la restructuration et la modernisation de l'industrie de façon à assurer un développement industriel durable, à atténuer les contraintes internes qui freinent le processus de création et de développement des entreprises et brident l'initiative privée, et à promouvoir les pratiques juridiques et commerciales internationales en encourageant l'application des normes, règles et instruments juridiques internationaux afin de réduire les obstacles externes à l'intégration des pays en transition dans l'économie européenne et mondiale.

80. Les activités relevant de ce volet du programme sont destinées surtout à aider les pays membres à faire face aux problèmes majeurs découlant de la transformation d'économies dirigées inefficaces en structures de marché modernes. Le bilan des 10 dernières années montre clairement qu'une telle transformation ne découle pas automatiquement de la libération des prix et de la concurrence et qu'elle peut avoir des effets secondaires indésirables tels que le chômage, la pauvreté et la marginalisation. Elle nécessite le renforcement des institutions et un cadre réglementaire approprié. Les pays doivent trouver les meilleurs moyens de faire face au coût social du démantèlement progressif des secteurs en déclin, stimuler l'entrepreneuriat et le développement des PME, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, concevoir de nouvelles pratiques juridiques et commerciales et établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

81. Ce volet du programme comprend quatre catégories d'activités: a) restructuration industrielle, b) développement de l'entreprise, c) pratiques juridiques et commerciales et d) cyberéconomie.

82. Au cours de la période 2002-2003 des activités sont prévues dans les principaux domaines suivants:

- Conséquences socioéconomiques de la restructuration industrielle;
- Développement des transactions électroniques et du capital-risque;
- Développement des PME, y compris pour les femmes et les jeunes;
- Facilitation du développement des marchés immobiliers et des activités d'investissement;
- Gestion des entreprises;
- Promotion de l'adoption de normes de qualité harmonisées et mise en place de systèmes de qualité en particulier pour les PME.

83. À l'annexe II un cadre est proposé pour les activités susmentionnées, qui relèvent du WP.8 et du WP.5. Il a été conçu en fonction de trois critères essentiels: premièrement, les activités en cours doivent être intégrées en un tout cohérent permettant de tirer parti des effets de synergie; deuxièmement, des liens doivent être établis entre les diverses équipes de spécialistes qui s'occupent des différents éléments du programme de travail et leurs activités doivent être

coordonnées à l'échelle du sous-programme; troisièmement, les modifications apportées au programme de travail des groupes de travail existants ne doivent pas entraîner de surcoût.

84. Ce cadre apporte de la souplesse et permet de mieux coordonner les activités. Ainsi, l'abandon progressif des activités sectorielles centrées sur la sidérurgie et l'industrie chimique pourrait s'accompagner du développement d'approches intersectorielles privilégiant les conséquences socioéconomiques de la restructuration, la dimension numérique de l'évolution industrielle et le financement des entreprises. On pourrait par exemple, dans le cadre d'un projet relatif aux conséquences socioéconomiques de la restructuration dans la sidérurgie, mettre à profit les compétences des experts du WP.8 pour aider les pays membres à résoudre leurs problèmes. De même, le Groupe consultatif de l'immobilier (WP.5) pourrait contribuer aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle (WP.8) en élaborant des procédures d'évaluation des biens fonciers et immobiliers.

85. Ce cadre offre aussi la possibilité de mieux tenir compte des recommandations faites par l'Assemblée générale, notamment dans la Déclaration du Millénaire et dans la résolution relative au développement des technologies de l'information et de la communication au service des pays en transition, qui font ressortir l'importance des questions concernant l'égalité entre les sexes, les jeunes et la pauvreté dans le contexte du développement des entreprises des pays en transition.

86. Le volet du programme consacré à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise n'empiète pas sur les programmes d'autres organismes des Nations Unies dont l'action est centrée sur les pays en développement de toutes les régions du monde [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Organisation internationale du Travail (OIT)], dont le domaine de compétence est très technique et sectoriel (ONUDI), ou qui s'intéressent à des catégories particulières de la population (les enfants dans le cas de l'UNICEF et les femmes dans le cas d'UNIFEM). D'autres organisations internationales, parmi lesquelles l'UE et l'OCDE, ont un champ d'activité qui demeure limité essentiellement à leurs membres et, dans le cas de l'UE, à la première vague de pays candidats à l'adhésion ou qui ont des priorités plus restreintes comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Des organisations sous-régionales telles que l'Initiative de l'Europe centrale (IEC), l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) ont un caractère politique et n'ont pas de programmes de fond qui leur soient propres.

87. La complémentarité des activités menées par la CEE dans le domaine de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise est propice à l'instauration d'une coopération avec les organisations internationales et d'autres partenaires. Cette coopération a déjà débuté. Des mémorandums d'accord ont été signés avec l'ONUDI et UNIFEM. Au cours des dernières années, des ateliers communs consacrés à l'entrepreneuriat ont été organisés en coopération avec l'OCDE, l'Initiative de l'Europe centrale (IEC) et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Au cours de la période 2002-2003, des projets conjoints sont envisagés notamment avec la CESAO et la Division de l'énergie du secrétariat de la CEE (énergie renouvelable), la Banque mondiale et la CNUCED (microcrédit), l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (restructuration industrielle et entrepreneuriat), l'OIT, le PNUD et UNIFEM (entrepreneuriat féminin et intégration des femmes dans l'économie) et l'OIT, l'UNICEF, ONUSIDA et le Département des affaires économiques et sociales (ONU) (entrepreneuriat des jeunes). Il est également prévu d'entreprendre des projets avec l'UE notamment pour étudier les

incidences de l'élargissement de l'UE sur la question de l'égalité entre les sexes dans les pays qui adhéreront à l'Union et les autres.

88. Le volet du programme de travail consacré à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise sera mis en œuvre grâce à l'échange de données d'expérience entre pays développés à économie de marché et pays en transition et aux travaux de groupes d'experts qui, suivant une approche thématique et pragmatique, formuleront des recommandations concernant les politiques à suivre, élaboreront des normes, des règles et des instruments juridiques, définiront des modèles organisationnels et concevront tout un ensemble d'outils en vue de faciliter la restructuration et la modernisation industrielles, le commerce électronique, le renforcement de la compétitivité des producteurs locaux et la promotion de l'entreprenariat.

89. Un forum destiné à favoriser un dialogue régional sur les thèmes de l'investissement, de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise sera organisé à l'intention des États membres, des associations professionnelles et d'autres représentants du secteur privé et des milieux universitaires.

90. Des activités de renforcement des capacités (séminaires, ateliers, stages de formation pour les formateurs, voyages d'étude et services consultatifs) adaptées aux besoins des administrations chargées de réglementer les activités industrielles et des producteurs locaux seront également entreprises.

III.a Restructuration industrielle et développement industriel durable

Exposé succinct

91. Les activités relatives à la restructuration industrielle sont menées dans le cadre à la fois du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) et du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), le WP.8 jouant le rôle de chef de file. Le champ de ces activités, qui visent à faciliter la restructuration et la modernisation industrielles en tenant compte de l'impact socioéconomique de cette restructuration, englobe la restructuration numérique, la mise en place d'un cadre réglementaire électronique, la formation professionnelle, l'instauration de systèmes de gestion de la qualité, la compétitivité, les systèmes de gestion du redressement et le financement.

92. La restructuration industrielle est un élément clef des réformes économiques tant dans les pays à économie de marché que dans les pays en transition. Ce mécanisme permet aux entreprises et aux économies nationales de s'intégrer dans les marchés régionaux et mondiaux. Il est important que les représentants des gouvernements et les autres parties prenantes des pays membres de la CEE confrontent leurs expériences en matière de restructuration industrielle et débattent des enseignements qu'ils en ont tirés. L'examen des modalités de restructuration industrielle et de ses répercussions sociales pourrait aider les pays à définir des démarches concertées et à accroître l'efficacité de cet exercice dans le contexte de la transition. Parmi les questions qu'il est prévu de traiter, on peut mentionner le cadre réglementaire, les aspects de la restructuration industrielle propres à chaque branche, le rôle des entreprises nouvelles, qui peuvent contribuer à rendre moins lourde la charge que représente la restructuration, ainsi que la constitution de pôles industriels et la concentration géographique des entreprises.

93. Pour l'aider à mener à bien cet élément du programme de travail, le WP.8 a créé une équipe de spécialistes de la Chemiseed et a proposé au Comité la création d'une équipe de spécialistes de la restructuration industrielle et d'une équipe mixte (WP.8/WP.6) de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité.

94. La qualité des produits est un aspect important de la compétitivité et c'est donc aussi un élément essentiel à prendre en compte dans le cadre de la restructuration industrielle. L'Équipe mixte (WP.8/WP.6) de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité aidera les gouvernements et les entreprises, en particulier les PME, à mettre en application des systèmes de gestion de la qualité dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises des pays en transition. À cet effet, l'Équipe de spécialistes passera en revue les politiques appliquées au niveau national pour promouvoir les systèmes d'assurance de la qualité afin de déterminer les meilleures pratiques, organisera les échanges d'informations et de données d'expérience entre les gouvernements et les autres parties prenantes, rassemblera des informations sur les systèmes de prix récompensant la qualité et les modèles d'excellence utilisés au niveau national, et les analysera, définira des critères pour mesurer la compétitivité des entreprises et en encouragera l'application, et s'attachera à faire mieux comprendre l'importance de la qualité et à favoriser la création de centres de promotion de la qualité.

95. Dans le domaine du développement durable, l'Équipe de spécialistes de la Chemiseed s'occupe de toutes les questions concernant la sécurité, la sûreté et le développement durable dans le secteur de l'industrie chimique, y compris des problèmes que posent les sites pollués et de leur remise en état.

Travail accompli

96. Une table ronde consacrée à la restructuration industrielle a été organisée les 12 et 13 février 2002. Elle a porté essentiellement sur les questions relatives aux pays en transition. Un rapport rendant compte des résultats de cette réunion et des recommandations formulées à l'issue de celle-ci sera présenté au Comité.

97. L'Équipe de spécialistes de la Chemiseed a tenu sa première réunion en octobre 2001. Elle a examiné les activités de l'Équipe spéciale responsable du projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques. Le manque de fonds freine l'avancement de ce projet et l'Équipe de spécialistes a étudié la possibilité d'établir une coopération avec le Centre international pour la science et la technologie de pointe de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CIS-ONUDI).

98. Un document de base a été établi pour le troisième séminaire sur la décontamination des sols et le séminaire sur l'analyse, les méthodes de traitement et l'assainissement des sols et des eaux souterraines pollués, organisé à Paris, a attiré 600 participants.

99. En coopération avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et la Fondation Konrad Adenauer, la CEE a organisé les 29 et 30 mars 2001 à Istanbul (Turquie) un atelier sur la normalisation et les systèmes de contrôle et d'assurance de la qualité pour les PME.

100. Une réunion d'experts sur les meilleures pratiques en matière de création de systèmes d'assurance de la qualité destinés à renforcer la compétitivité des PME a été organisée à Genève

les 25 et 26 octobre 2001 dans le cadre du programme de services consultatifs régionaux de la Commission en coopération avec le WP.6 et le WP.8.

101. Le 13 février 2002, une réunion d'experts du WP.8 et du WP.6 sur les systèmes de gestion de la qualité a été organisée pour déterminer le domaine de compétence et le mandat de l'Équipe mixte de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité qui relèvera des deux groupes de travail.

Activités à entreprendre

102. Le compte rendu des travaux de la Table ronde sur la restructuration industrielle, organisée en février 2002, sera publié.

103. Un séminaire sur les «meilleures pratiques en matière de restructuration industrielle dans la région de la CEE» sera organisé en octobre 2003.

104. Un atelier consacré à une question relative à la restructuration industrielle sera organisé.

105. L'Équipe de spécialistes de la Chemiseed contribuera à l'organisation d'un quatrième séminaire sur l'analyse, les méthodes de traitement et l'assainissement des sols et des eaux souterraines pollués, prévu en 2003. Ce séminaire, semblable à celui organisé en mars 2001, se tiendra en France, à l'invitation du Gouvernement français.

106. L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité organisera à Genève, les 24 et 25 octobre 2002, une réunion d'experts sur le thème «Comment devenir fournisseur de grandes entreprises nationales et sociétés transnationales».

107. Un CD-ROM interactif conçu pour l'évaluation écologique des entreprises conformément aux normes ISO de la série 14 000 sera adapté à l'intention des pays en transition (deuxième trimestre 2002 – milieu de 2003).

108. On procédera à une analyse comparée des modèles d'excellence conçus pour les PME et des pratiques suivies à cet égard en tenant compte du modèle d'excellence mis au point par la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (deuxième trimestre 2002 – fin 2003).

109. Un centre de gestion de la qualité totale sera créé en Russie sous les auspices de la CEE et du PNUE (2002-2003).

110. Un centre de promotion de la qualité sera créé dans la Communauté d'États indépendants (CEI) sous les auspices de la CEE (2002-2003).

111. Un centre de sensibilisation du public aux questions de qualité sera créé en Ukraine (2002-2003).

112. Des systèmes de gestion de la qualité seront mis en place conformément aux normes ISO de la série 9000 dans le secteur des industries légères russes suivant les méthodes de formation et d'application en groupe (2002-2003).

113. Un voyage d'étude consacré aux systèmes de gestion de la qualité sera organisé. Les lauréats du Prix européen de la qualité et les finalistes de ce concours feront part de leur expérience et expliqueront comment ils se sont formés aux systèmes de gestion de la qualité (deuxième/troisième trimestre 2002-2003).

III.b Développement de l'entreprise

Exposé succinct

114. Les activités en faveur du développement de l'entreprise sont essentiellement du ressort du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Elles visent à promouvoir l'initiative privée, y compris l'entrepreneuriat féminin et celui des jeunes, la création de PME virtuelles, les cybermarchés, la mise en place de conseils consultatifs pour l'économie numérique, les centres d'affaires électroniques, la formation en ligne des femmes aux technologies de l'information et de la communication, la constitution d'un réseau d'information et de centres de formation en ligne pour la jeunesse, le microcrédit, des dispositifs propres à favoriser l'éclosion d'entreprises dans les différentes branches d'activité, le développement de l'externalisation et de la sous-traitance, les parcs technologiques, la création d'emplois nouveaux et l'application de systèmes d'assurance de la qualité par les entreprises.

115. Grâce à ces activités, la CEE facilitera, notamment dans les pays en transition, la mise en place d'un cadre institutionnel propice au développement d'activités industrielles et d'un entrepreneuriat durables et favorisera une gestion avisée et socialement responsable des entreprises, l'innovation technique, une répartition judicieuse et une bonne utilisation des ressources et, partant, une plus grande compétitivité des producteurs nationaux.

116. Pour mener à bien cet élément du programme de travail, le Groupe de travail a créé une équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et l'atténuation de la pauvreté et une équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin.

117. L'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et l'atténuation de la pauvreté fera porter ses efforts surtout sur l'entrepreneuriat des jeunes en tant que moyen d'atténuer l'impact du déclin économique/industriel sur les catégories vulnérables de la population dans les pays en transition. Les jeunes, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 25 ans, ont été particulièrement touchés par les réformes structurelles entreprises dans ces pays. Dans nombre d'entre eux, les institutions chargées de s'occuper des problèmes de la jeunesse et de son intégration dans l'économie de marché sont rares, voire inexistantes. Dans sa résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a rappelé sa résolution 53/202 du 17 décembre 1998 concernant l'Assemblée du Millénaire et le Sommet du Millénaire des Nations Unies. Elle a également prié les organes de l'ONU d'élaborer et d'appliquer une stratégie d'information efficace pour faire en sorte que les problèmes des jeunes soient pris en considération dans les débats sur les travaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat pour atténuer la pauvreté.

118. L'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin aidera les États membres à promouvoir l'entrepreneuriat féminin a) en faisant le point sur la situation des femmes chefs d'entreprise dans différents pays; b) en passant en revue les politiques nationales et en mettant en évidence les meilleures pratiques et c) en élaborant des directives et en formulant des recommandations relatives à la politique à mener. Ses travaux viendront renforcer les activités

en faveur de l'entrepreneuriat féminin en cours dans le cadre de la CEE. Ces activités ont été lancées et sont exécutées par l'Unité de coordination des activités opérationnelles, en particulier le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME et le Conseiller régional pour la promotion des femmes dans l'économie.

Travail accompli

119. Les Coordonnateurs nationaux chargés de l'entrepreneuriat des jeunes ont tenu leur première réunion le 11 février 2002. Ils ont débattu de la situation actuelle des jeunes dans la région, des contraintes et obstacles entravant leur accès au marché du travail et des instruments à utiliser pour créer un marché du travail favorable à la jeunesse et développer les capacités et les moyens propres à permettre d'intégrer pleinement les jeunes adultes dans l'économie, et ont formulé des recommandations concernant les travaux à entreprendre à cet égard.

120. Le site Web de la CEE propose désormais une galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise.

121. Le premier Forum des femmes chefs d'entreprise s'est tenu à Genève le 22 octobre 2001 et des ateliers sous-régionaux ont été organisés sur le même thème à Šibenik (Croatie) (juin 2001), Moscou (juin 2001) et Trieste (Italie) (novembre 2001). Les travaux accomplis sont présentés en détail dans le document TRADE/WP.8/2002/6.

122. Lors de sa première réunion, qui s'est tenue les 12 et 15 février 2002, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin a discuté de son programme de travail dans le cadre des activités de suivi du premier Forum CEE des femmes chefs d'entreprise. Un document de base a été présenté sous le titre «The way ahead: proposals for promotion of women entrepreneurship in countries in transition».

123. Une brochure a été publiée en coopération avec l'Initiative de l'Europe centrale (IEC) à titre de contribution au quatrième Sommet et au Forum économique de l'IEC.

124. Les documents suivants ont été établis et publiés:

- «Best practice in business advisory counselling and information services» (Meilleures pratiques en matière de services de conseils, d'orientation et d'information aux entreprises)
- «Best practice in business incubation (2nd edition)» (Meilleures pratiques pour promouvoir l'éclosion d'entreprises) (deuxième édition)
- «INVESTIGUIDE» (Liste de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements étrangers directs en Europe centrale et orientale établie en coopération avec l'Initiative de l'Europe centrale).

125. Les séminaires et ateliers suivants ont été organisés:

- Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition: l'expérience polonaise, octobre 2001

- Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition: l'expérience biélorussienne, octobre 2001
- Réunion d'experts sur les meilleures pratiques en matière de création de systèmes d'assurance de la qualité destinés à renforcer la compétitivité des PME, octobre 2001
- Premier Forum CEE des femmes chefs d'entreprise, octobre 2001
- Ateliers sous-régionaux consacrés à l'entrepreneuriat féminin à Šibenik (Croatie) (juin 2001), Moscou (juin 2001) et Trieste (Italie) (novembre 2001).

Activités à entreprendre

126. Le secrétariat tiendra compte des recommandations formulées par les Coordonnateurs nationaux chargés de l'entrepreneuriat des jeunes lors de leur réunion de février 2002 pour étudier les moyens de corriger les déséquilibres engendrés par la transition économique au cours de la décennie écoulée. Premièrement, il examinera les pratiques suivies au niveau national pour assurer l'insertion des jeunes ainsi que les politiques des pouvoirs publics qui ont donné de bons résultats. Deuxièmement, il évaluera les partenariats mis en place entre secteur privé et secteur public pour intégrer les jeunes au marché du travail. Troisièmement, il envisagera l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme moyen d'intégration des jeunes.

127. Le secrétariat étudiera la possibilité de constituer un fonds du Millénaire pour la jeunesse conformément aux décisions de l'Assemblée et du Sommet du Millénaire et aux Directives de l'ONU pour l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

128. Dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin, on prévoit pour 2002-2003 les activités et produits suivants:

- Deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise (Genève, octobre 2002)
- Table ronde sur les femmes et les technologies de l'information et de la communication (Sommet de l'IEC, Macédoine, novembre 2002)
- Publication de documents issus du premier Forum des femmes chefs d'entreprise et
- Constitution d'un réseau d'associations professionnelles féminines sur le site Web de la CEE.

129. On étudiera la possibilité d'organiser un congrès régional des coopératives de crédit féminines et une table ronde sur le commerce électronique.

130. Deux forums sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition seront organisés.

131. Une réunion d'experts sur le thème «Comment devenir fournisseur de grandes entreprises nationales et sociétés transnationales» sera organisée en octobre 2002.

132. Un forum sur «les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME: l'expérience croate et l'expérience slovène» sera également organisé en octobre 2002.

133. En août 2002, le premier Forum régional sur la jeunesse: sécurité, possibilités et prospérité sera organisé en coopération avec l'OIT, l'UNICEF, l'ONUSIDA et le Département des affaires économiques et sociales (ONU). Dans le cadre de ce forum, la CEE organisera une réunion d'experts sur l'entrepreneuriat des jeunes. Un deuxième Forum régional des femmes chefs d'entreprise aura lieu en octobre 2002.

III.c Pratiques juridiques et commerciales (partenariats public-privé)

134. Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales est responsable des programmes opérationnels énumérés ci-après. Chacun de ces programmes est exécuté avec l'appui d'un groupe consultatif qui relève du Groupe de travail.

- Promotion de partenariats public-privé pour le développement des infrastructures: ce programme est exécuté avec l'appui du Groupe CET (construction-exploitation-transfert)
- Protection et mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement: ce programme est exécuté avec l'appui du Groupe de la propriété intellectuelle (Groupe PI)
- Renforcement des droits de propriété et des marchés immobiliers pour financer le développement: ce programme est exécuté avec l'appui du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI).

135. Les groupes consultatifs, composés d'experts du secteur public et du secteur privé, utilisent leurs réseaux pour apporter une aide pratique aux pays en transition. Financés par des fonds extrabudgétaires et des contributions financières et en nature, ils coopèrent étroitement avec les organismes régionaux et internationaux compétents. D'autres organes de la CEE ayant souhaité s'inspirer de ce modèle de coopération, le Groupe de travail a élaboré des directives pour l'établissement de partenariats avec les milieux d'affaires.

136. Suite aux tragiques événements du 11 septembre 2001, le Groupe de travail a été encouragé par ses sous-groupes et les partenariats public-privé à élaborer des programmes concrets de prévention des conflits. Il a apporté sa contribution au colloque international sur la dimension économique de la prévention des conflits, organisé par la CEE et l'OSCE avec la coopération d'experts de l'OTAN. Les participants à ce colloque ont recommandé notamment que le WP.5 et l'OSCE s'emploient à élaborer conjointement un programme de partenariats public-privé (PPP) pour la prévention des conflits, ciblé sur les régions sujettes aux conflits. À sa cinquantième session, après avoir examiné ces recommandations, le Groupe de travail a proposé la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier les moyens d'associer davantage les milieux d'affaires à la prévention des conflits.

i) Promotion de partenariats public-privé pour le développement des infrastructures: Groupe CET (construction-exploitation-transfert)

137. Les partenariats public-privé (PPP) pour le développement des infrastructures sont désormais chose courante mais leur adaptation par les administrations des pays en transition soulève des difficultés. Après avoir achevé l'élaboration de ses directives, le Groupe CET est convenu d'aider les gouvernements à sélectionner des projets appropriés susceptibles de servir de modèles, et à renforcer leurs capacités pour concevoir, gérer et mener à bien des PPP. Il a donc invité les gouvernements à soumettre des projets prioritaires pilotes, réalisables dans le cadre d'un partenariat public-privé, et a aidé à mettre sur pied une alliance pour les partenariats public-privé – réseau paneuropéen dans le cadre duquel les structures nationales chargées des PPP confrontent leurs expériences et se font part des meilleures pratiques. En outre le Groupe CET appuie un programme visant à promouvoir l'amélioration de la réglementation, le renforcement des capacités et l'élaboration de projets au titre du Pacte sur les investissements (OCDE/Gouvernement britannique) du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Travail accompli

- Mise au point du texte définitif des Directives du Groupe CET concernant les meilleures pratiques pour l'établissement de partenariats public-privé
 - Réunion spéciale sur les PPP pour l'Europe du Sud-Est, organisée en coopération avec le Pacte de stabilité et le Gouvernement roumain à l'occasion de la Conférence régionale du Pacte de stabilité (Bucarest, 18-20 octobre 2001)
 - Forum consacré à la mise en œuvre de partenariats public-privé, (Genève, 11 mars 2002)
 - Première réunion annuelle de l'Alliance pour les partenariats public-privé sur le thème: «Comment mettre en place des structures chargées des partenariats public-privé dynamiques et efficaces?» (12 mars 2002)
 - Affichage sur le site Web PPP de la CEE d'une liste de projets de PPP potentiels.
- ii) Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (Groupe PI)

138. Le mandat du Groupe PI est double: améliorer les régimes applicables en matière de propriété intellectuelle et faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle soient davantage à la portée des entreprises nationales et de leurs dirigeants. Le Groupe s'acquitte de ce mandat en organisant des réunions de consultation bien préparées, en dispensant une formation aux agents chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle et en enseignant aux PME comment procéder pour valoriser leur propriété intellectuelle. Récemment, il a commencé à aider à former des entreprises aux méthodes d'évaluation de la propriété intellectuelle. Le Groupe compte plusieurs sous-groupes dont un sous-groupe chargé de l'éducation et de la formation et de l'application durable des droits de propriété intellectuelle. Le programme, placé sous l'autorité d'un directeur, est exécuté en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du

commerce (OMC), l'Union européenne (UE) et la Chambre de commerce internationale ainsi qu'avec l'Organisation mondiale des douanes.

Travail accompli

- Réunion de consultation avec ROSPATENT à Moscou (23 et 24 avril 2001)
- Réunion de consultation en Ukraine (23 et 24 octobre 2001)
- Mise au point de la version définitive des rapports détaillés sur les missions consultatives effectuées en Lettonie, en Lituanie et dans la Fédération de Russie
- Séminaire régional organisé à l'intention des autorités judiciaires et des autorités de police de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie (Sofia, 3-5 avril 2001)
- Contribution de fond au séminaire de formation consacré aux moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OEB, l'OMD et la CEE à l'intention des agents des douanes et des fonctionnaires de police (Tallinn, 8-10 octobre 2001)
- Séminaire de formation organisé à l'intention des magistrats du parquet, des agents du fisc et des agents des douanes (26 et 27 février 2002)
- Séminaire de formation destiné aux juges (Vilnius, 28 février 2002).

Activités à entreprendre

Le Groupe se rendra en Pologne pour une mission consultative les 9 et 10 avril 2002.

La version définitive des rapports établis à l'issue des missions consultatives effectuées en Ukraine et en Pologne sera mise au point et publiée.

Des préparatifs seront entrepris en vue des missions consultatives que le Groupe doit effectuer au Kirghizistan et en Yougoslavie au second semestre de 2002 et au premier semestre de 2003.

Un atelier sur les droits de propriété intellectuelle et le développement des entreprises en Pologne se tiendra à Varsovie le 12 avril 2002.

Deux séminaires sur l'évaluation des droits de propriété intellectuelle et les moyens de les faire respecter seront organisés dans la Fédération de Russie.

iii) Renforcement des droits de propriété et des marchés immobiliers pour financer le développement: Groupe consultatif de l'immobilier (GCI)

139. Dans certains pays en transition le flou du cadre institutionnel a compromis le succès économique. Par exemple, il est fréquent que les droits de propriété ne soient pas respectés et que rien ne soit fait pour les faire respecter, d'où l'impossibilité de donner des biens fonciers ou d'autres biens en garantie de prêts. En raison des incertitudes concernant les institutions et les

droits de propriété, de nombreux agents économiques choisissent de travailler en dehors du secteur structuré de l'économie, privant ainsi celui-ci de recettes fiscales et limitant le développement des établissements bancaires classiques. L'objectif du Groupe consultatif de l'immobilier est de faire en sorte que les droits de propriété contribuent à l'essor de l'économie, notamment en insistant sur la nécessité d'intégrer les activités parallèles dans l'économie structurée et de permettre plus largement aux institutions d'utiliser les droits de propriété comme instruments de financement. Nombre de ceux qui ne sont pas intégrés dans l'économie structurée disposent de faibles revenus et le GCI a orienté son action en leur direction dans le but de lutter contre la pauvreté. Il s'agit essentiellement de mettre en place des régimes de prêts hypothécaires juridiquement protégés, d'améliorer les possibilités de financement hypothécaire et d'élaborer des normes d'évaluation en coopération avec le RICS, TEGOVA et d'autres cabinets internationaux d'experts-géomètres. Le Groupe bénéficie de l'appui financier et de l'appui en nature du secteur privé, y compris de Tecnoborsa, une organisation italienne à but non lucratif. Cette dernière a accepté d'appuyer le programme du GCI intitulé «Les ressources foncières au service du développement».

Travail accompli

- Organisation d'un séminaire sur le thème «Propriété et conflit: le rôle des milieux d'affaires» à l'occasion de l'édition annuelle du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France) en mars 2001
- Le Groupe s'est rendu en Roumanie pour une mission consultative sur le logement social et les banques hypothécaires
- Lancement officiel du Programme «Les ressources foncières au service du développement»; réunion du GCI à Genève, le 13 septembre 2001, avec la participation, en tant que conférencier d'honneur, d'Hernando de Soto, l'économiste péruvien de réputation internationale
- Organisation de deux séminaires sur le logement social et le développement de marchés immobiliers viables à l'occasion du Sommet économique annuel de l'IEC à Trieste (Italie) en novembre 2001.

Activités à entreprendre

Un sommet sur le thème «Les ressources foncières au service du développement» sera organisé à Rome (Italie) en septembre 2002 en coopération avec Tecnoborsa.

- iv) *Suivi du Colloque international de Villars (CEE, OSCE, OTAN) sur la dimension économique de la prévention des conflits*

Activités à entreprendre

140. Une conférence internationale sur les partenariats public-privé et la prévention des conflits sera organisée (le lieu de cette conférence reste à déterminer).

141. Le compte rendu des travaux du Colloque de Villars (Suisse) sera publié.

142. Une deuxième réunion du type de celle organisée à Villars doit se tenir au siège de l'OSCE à Vienne.

III.d La cyberéconomie

Exposé succinct

143. Les travaux relatifs à la cyberéconomie sont conduits par l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet, qui relève du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Cette équipe examine les questions concernant le développement et la gestion des transactions électroniques, ainsi que les applications de l'électronique dans différents secteurs – administrations publiques, commerce, paiements, travail (télétravail), passation des marchés et acquisition de connaissances –, et fait des recommandations à leur sujet.

144. L'Équipe de spécialistes applique les principes énoncés dans la résolution 1997/62 du Conseil économique et social du 25 juillet 1997 relative à la science et à la technique au service du développement, dans laquelle le Conseil reconnaît que «le potentiel socioéconomique des techniques de l'information et de la communication est énorme». Elle applique aussi les recommandations du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications (TIC), qui accorde le degré de priorité le plus élevé à l'emploi des TIC pour promouvoir le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat dans les pays en transition. Par le biais du Programme de transition vers la société de l'information de la CEE, l'Équipe de spécialistes aide les États membres en transition à utiliser ces technologies, et s'emploie à faciliter leur adhésion à l'Union européenne et leur intégration dans la nouvelle économie mondiale fondée sur la connaissance.

Travail accompli

145. Au cours de la période 2001-2002:

- Deuxième session de l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet (mars 2001)
- Lancement de l'enquête CEE sur les systèmes de paiement électronique dans les pays en transition (mai 2001)
- Conférence CEE sur le développement de l'économie numérique dans l'Europe du Sud-Est (Roumanie, octobre 2001)
- Atelier CEE sur les applications de l'électronique dans les administrations publiques des pays en transition (Hongrie, novembre 2001)
- Troisième session de l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet (novembre 2001)
- Séminaire CEE sur le développement du cybertravail dans les pays en transition (Pologne, janvier 2002)

- Quatrième session de l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet (février 2002)
- Atelier CEE sur la mise en place d'un cadre réglementaire électronique (Genève, février 2002).

Activités à entreprendre

146. L'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet coopérera avec l'entité chargée au sein de la Division du commerce d'assurer la liaison avec le Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications à l'organisation de la réunion préparatoire régionale prévue en Roumanie en vue du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera sous l'égide de l'ONU. Il est prévu de constituer dans toute la région un réseau de conseils consultatifs pour la mise au point d'une stratégie électronique. Ce réseau sera l'un des vecteurs utilisés pour œuvrer au succès du Sommet. Conformément au mandat de l'Équipe, des publications portant sur des sujets pertinents et des directives pratiques et de portée plus générale seront établies à titre de contributions à la réunion préparatoire régionale, de même que des rapports de pays consacrés à la net-économie, qui traiteront des questions complexes de politique électronique, de la structure industrielle et des marchés et des régimes réglementaires adaptés au développement de l'économie numérique.

147. Les travaux suivants seront entrepris:

Conférences

- Forum CEE sur le thème: «Règlement en ligne des litiges: point de la situation et principales questions», 6 et 7 juin 2002 (conjointement avec le groupe de travail juridique du CEFAC/ONU)
- Forum CEE sur la transition vers la société de l'information en juin 2003. Il s'agira d'examiner les principaux résultats obtenus et d'étudier les nouveaux défis à relever en vue de la mise en place dans la région d'une économie fondée sur la connaissance.

Projets

- Projet CEE/UE relatif au développement du cybertravail en Europe centrale et orientale, 2002-2003 (ce projet vise à promouvoir de nouvelles méthodes de travail telles que le télétravail et le travail mobile grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication)
- Afin d'évaluer le potentiel de développement de l'économie numérique dans les pays en transition, l'Équipe établira des rapports consacrés à la net-économie dans ces différents pays. Dans le premier rapport de la série, attendu en septembre 2002, elle examinera le cas de la Pologne puis poursuivra son enquête, pays par pays, dans la limite des ressources disponibles.

Publications

- Le compte rendu des travaux du Forum CEE de juin 2002 sur le thème: «Règlement en ligne des litiges: point de la situation et principales questions» sera publié
- Un rapport sur la mise en place de systèmes de paiement électronique dans les pays en transition sera établi en coopération avec l'Institut allemand d'évaluation des technologies et d'analyse des systèmes (ITAS) (2003).

* * *

Annexe I

VOLET DU PROGRAMME DE TRAVAIL CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Organes subsidiaires	Domaines d'activité			Questions intersectorielles			Principaux partenaires
	Facilitation du commerce et transactions électroniques	Normalisation et harmonisation technique	Politique commerciale et promotion des échanges	Égalité entre les sexes	Développement durable	Technologies de l'information et de la communication au service du développement	
	↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des politiques à suivre à l'échelon intergouvernemental - Recommandations concernant les politiques à suivre - Promotion et diffusion - Mise en œuvre et renforcement des capacités 			Intégration des questions intersectorielles dans le programme de travail du Comité			Département des affaires économiques et sociales CNUCED OMC Commissions régionales
					Projet visant à promouvoir le commerce du bois et l'exploitation de la biomasse en Russie	Appui au Sommet mondial sur la société de l'information	

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)	Formulation de recommandations, détermination des meilleures pratiques et normalisation		Recommandations et outils concernant la facilitation		Projet UNeDocs Projet relatif à la facilitation du commerce dans la région méditerranéenne	Appui au projet de l'ONU intitulé: «Les technologies de l'information et de la communication au service du développement» et au Sommet mondial sur la société de l'information	CNUCED CCI OMC UIT OMD CEI
Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)	Améliorer l'application harmonisée des normes et des règlements commerciaux connexes	Harmoniser les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité	Recommandations concernant la politique à suivre dans ces domaines		Normes environnementales et évaluation de la conformité		OMC ISO CEI CEN CENELEC
Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)	Améliorer l'application harmonisée des normes et recommandations concernant les produits agricoles	Normes et recommandations relatives au commerce		Promouvoir l'utilisation de normes de qualité par les femmes travaillant dans le secteur agro-alimentaire		Travaux visant à appuyer l'échange électronique de données relatives aux normes utilisées dans le commerce des produits agricoles	FAO OCDE

Annexe II

**VOLET DU PROGRAMME DE TRAVAIL CONSACRÉ
À LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET
AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE**

Cadre conceptuel	<i>DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>			
	<i>A. Réforme structurelle</i>	<i>B. Entreprenariat</i>	<i>C. Économie fondée sur la connaissance</i>	<i>D. Coopération avec le secteur privé</i>
Catégories d'activités	Restructuration industrielle	Développement de l'entreprise	Cyberéconomie	Pratiques juridiques et commerciales
Équipes de spécialistes du WP.8	↓	↓	↓	↓
	Programme de travail de base			
Développement de l'entreprise via Internet	Restructuration numérique Les applications de l'électronique dans les administrations publiques Cadre réglementaire électronique	Infrastructure électronique Création de PME virtuelles Cybermarchés Conseils consultatifs pour l'économie numérique	Les applications de l'électronique dans les administrations publiques Gestion des transactions électroniques Commerce électronique Paiements électroniques Cybertravail (télétravail) Cyberapprentissage	
Systèmes de gestion de la qualité	Systèmes de gestion de la qualité totale et de gestion de la qualité			
Entreprenariat féminin		Réseaux de femmes chefs d'entreprise Formation en ligne des femmes aux technologies de l'information et de la communication Centres d'affaires électroniques	Développement du commerce électronique	

L'entrepreneuriat et l'atténuation de la pauvreté	Formation professionnelle	Centre de formation des jeunes à l'entrepreneuriat Réseau d'information pour la jeunesse Centres (virtuels) de formation en ligne pour la jeunesse Microcrédit	Développement du commerce électronique	
Restructuration industrielle	Compétitivité Systèmes de gestion du redressement Financement de la restructuration industrielle	Éclosion d'entreprises dans les différentes branches d'activité Externalisation/sous-traitance Parcs technologiques Création d'emplois nouveaux	Développement du commerce électronique Gestion des transactions électroniques Procédures électroniques de passation des marchés	Développement des marchés immobiliers
Équipes de spécialistes du WP.5 Groupe consultatif de l'immobilier (GCI)				Évaluation des biens fonciers et autres actifs
Groupe de la propriété intellectuelle (GPI)				Évaluation de la propriété intellectuelle et mesures à prendre pour faire respecter les droits correspondants
Groupe CET (construction-exploitation-transfert)				Partenariats public-privé Alliance pour les PPP

Source: Secrétariat du WP.5 et du WP.8 de la CEE.
